

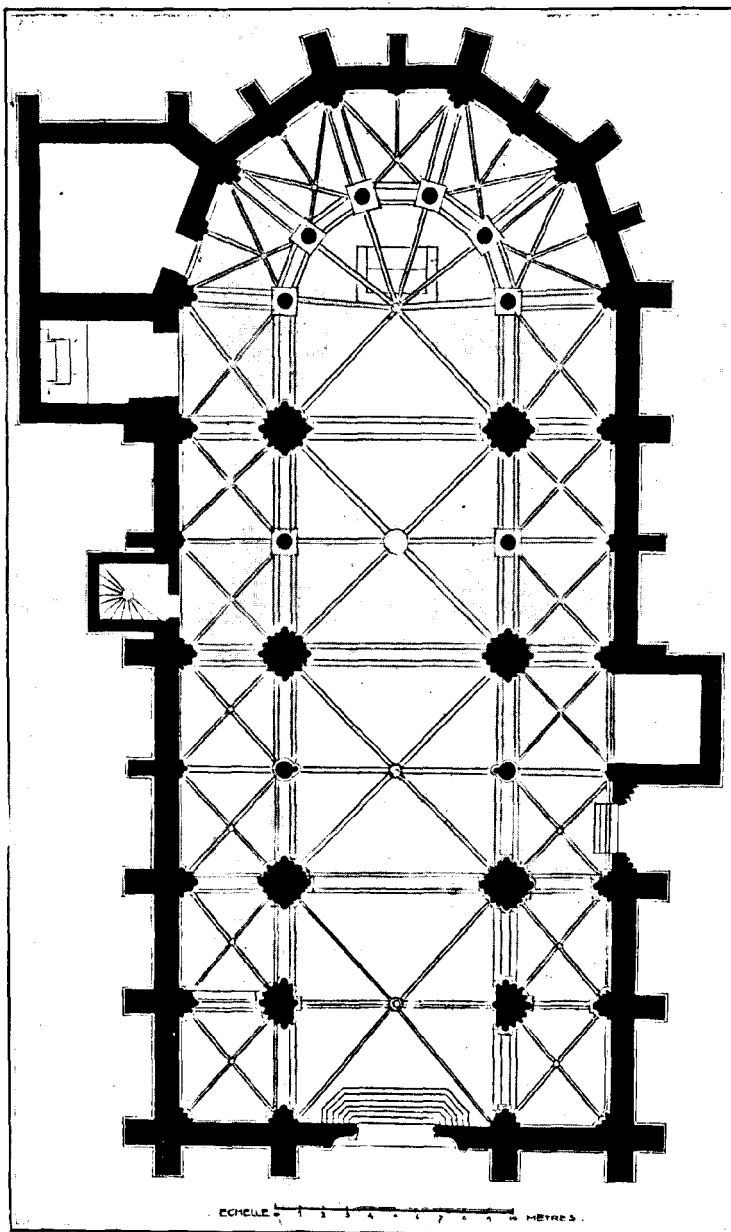
## LA COLLÉGIALE

# SAINT-MARTIN DE CHABLIS

---

Un vénérable chanoine de la Métropole montrait un jour, vers 1870, à son petit enfant de chœur, le dessin d'un intérieur d'église et il lui demandait : « Connais-tu cette église ? » — « Pardi, répondit l'enfant, sans aucune hésitation, c'est la cathédrale de Sens. » Le chanoine était M. l'abbé Thomas, ancien doyen de Chablis ; l'enfant de chœur est devenu l'un des membres les plus assidus aux réunions de la Société archéologique, c'est M. l'abbé Guiollot ; l'église, c'était la collégiale Saint-Martin de Chablis.

Aussi bien, à première vue, a-t-on l'impression que cette église de Chablis est comme une miniature de la Cathédrale de Sens, telle qu'elle était primitivement, sans transepts ni chapelles. L'étude du monument confirme cette opinion. L'alternance des gros piliers avec les colonnes, la disposition des voûtes sexpartites, le dessin du triforium, comme aussi des détails de moindre importance, prouvent que la collégiale Saint Martin est, dans un sens large, il est vrai, une réduction, on pourrait dire une fille du monument qui fait l'orgueil de la cité sénonaise. Si l'architecte de Chablis ne fut pas le même que celui de Sens, ce que je ne prétends nullement, on peut croire qu'il vint chercher à Sens ses meilleures inspirations.



PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE CHABLIS.

## HISTORIQUE

En l'an 867, le 6 des calendes de janvier, le roi Charles le Chauve, par une charte donnée au monastère de Saint-Germain d'Auxerre, concédait aux moines de l'abbaye de Saint-Martin de Tours la *cella* de Chablis, dépendant du domaine royal, située au pagus de Tonnerre, sur la rivière du Serain, et dédiée à saint Loup. Cette donation fut confirmée par Charles le Simple, en ses chartes de 899, 903 et 919, et par le roi Raoul, en 931 (1). La possession, par les moines de Tours, du petit monastère de Saint-Loup, valut au bourg naissant de Chablis l'insigne honneur de donner asile au corps du glorieux apôtre de la Gaule, saint Martin.

Les Normands avaient fait leur apparition, en 843, à l'embouchure de la Loire. En 853, ils s'avancèrent jusqu'à Tours, incendiant la basilique de Saint-Martin, ainsi que les églises et abbayes situées dans les faubourgs. Marmoutiers subit le même sort; cent vingt-six religieux y furent massacrés. Mais déjà, sur l'ordre de l'Abbé, un certain nombre de moines avaient fui, emportant les reliques de l'illustre thaumaturge. Elles reposèrent successivement à Cormery, à Orléans, à Léré près de Cosne et à Saint-Benoit-sur-Loire. Les pirates s'étant retirés, les moines crurent pouvoir rentrer à Tours. Ils y étaient, en 870, avec leur précieux trésor. Mais, deux ans plus tard, « une nouvelle incursion, dit

(1) QUANTIN, *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 95, 130 et 136.

un des plus récents historiens de saint Martin, les contraignit à se réfugier dans leur monastère de Chablis, en Bourgogne, toujours sauvant, avec eux, les reliques de leur saint patron. Pensèrent-ils qu'elles seraient plus en sûreté dans une ville mieux fortifiée ? Toujours est-il que, de Chablis, le corps de saint Martin fut transporté dans les cryptes de Saint-Germain d'Auxerre. Et, pendant qu'il y demeura, saint Germain poussa la courtoisie jusqu'à cesser de faire des miracles, laissant à saint Martin, son hôte, l'honneur et la gloire de procurer aux malades la guérison qu'ils venaient solliciter : *Sanctarum bajuli reliquiarum Chableiam veniunt : Tempore autem permotico ibidem commorati, metu convalescente iterum, cum thesauro illo incomparabili Autissiodorum usque perveniunt* (Duru, *Bibl. hist. de l'Y.*, t. II, p. 271).

Mais un jour vint où, la sécurité régnant, les chanoines de Tours réclamèrent le corps de leur saint. L'évêque d'Auxerre refusa. Il ne fallut pas moins, pour vaincre sa résistance, que l'arrivée d'une armée de dix mille hommes, menaçant de saccager la ville, et résolue à enlever de force les reliques, qui n'étaient là qu'en dépôt. Alors l'évêque dut céder. Le 13 décembre 885 (1), les reliques rentraient à Tours et la fête de la Réversion de saint Martin, *Reversio beati Martini à Burgundiâ*, était instituée, pour perpétuer la mémoire de cet heureux événement.

L'adduction des reliques de saint Martin, à

(1) Dom Viole place cette réversion en 887 (*Vie de saint Germain*, ch. xxvj). Le propre diocésain de Tours a adopté cette date.

Chablis, est attestée, on pourrait dire officiellement, dans les chartes par lesquelles Charles le Simple, en 903 et 919, maintient les moines de Tours en possession de Chablis, « où les frères ont un monastère, dans lequel le corps de saint Martin errant reposa quelque temps. » *Cableia quoque in pago Tornotrinsi, ubi fratres monasterium constructum habent ubi et sanctus Martinus, corpore quasi peregrinus, jacuit.* (Charte de 903.) — *Cableia etiam in pago Tornotrensi, cum monasterio ibi constructo, ubi sanctus Martinus quasi peregrinus quievit...* (Charte de 919.)

Bientôt le monastère fut converti en une collégiale qui continua à dépendre, *sine medio* — « sans moyen » traduisent des pièces plus récentes — de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, comme cette abbaye elle-même dépendait, sans intermédiaire, de la cour de Rome. Le petit sanctuaire dédié à saint Loup ne suffisait plus aux chanoines. Vers 1160, fut élevé, par leurs soins, le monument dont la ville de Chablis est fière, à juste titre, et qui est l'un des spécimens les plus purs de l'architecture ogivale primordiale. Il fut dédié à saint Martin.

A en juger par l'ensemble du monument, la construction dut être rapidement exécutée. Pourtant l'influence du xiii<sup>e</sup> siècle s'y fait sentir. On y trouve même, vers le grand portail, des chapiteaux et des motifs d'architecture du xiv<sup>e</sup> siècle et de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Auxiv<sup>e</sup> siècle également furent construites les deux chapelles. L'une, près de la sacristie, dédiée autrefois à saint Joseph, actuellement à la Sainte Vierge ;

l'autre, à côté de la porte latérale. De celle-ci je n'ai pu découvrir l'ancien vocable; aujourd'hui elle est dédiée au Sacré-Cœur. On l'appelait la chapelle Parthenay, parce que, sans doute, elle avait été fondée par les de Parthenay, qui étaient seigneurs de Poinchy. Le baron de Parthenay était d'ailleurs l'un des quatorze chanoines d'honneur laïques de la collégiale Saint-Martin de Tours.

L'église Saint-Martin de Chablis ne fut consacrée que le 18 novembre 1509, par Jean de Genève, évêque d'Hébron, auxiliaire de Jean d'Amboise, évêque de Langres (1). La fête annuelle de la Dédicace fut fixée par lui au 11 juillet. (V. le procès-verbal p. 74.)

Le monument était achevé. Un cimetière en occupait les côtés est et sud. A l'ouest et au nord, il était enveloppé par le cloître des chanoines.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, il y avait dans la collégiale, outre le grand autel dédié à saint Martin, les deux autels du jubé dédiés l'un à sainte Anne, l'autre à saint Jean-Baptiste, l'autel de la Sainte Vierge au chevet, dans le déambulatoire, et un dans chacune des deux chapelles. Mais plus tard il y eut plusieurs bénéfices à chaque autel, les chapelains se multiplièrent et on trouve mentionnées les chapelles de Sainte-Marie 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>, Sainte Marie-Madeleine 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>, Sainte-Croix 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>, Saint-Georges, Saint-Espain, Saint-Esprit, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Anne, Saint-Thibault, Saint-Nicolas, Saint-André, Saint-Martin,

(1) Le diocèse de Langres s'étendait jusque sur la rive gauche du Serein, et comprenait Chablis, Milly, Poinchy et Chichée.

Saint-Etienne, Saint-Michel, Saint-Pierre et Saint-Joseph (xvii<sup>e</sup> s.).

Dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, un incendie faillit détruire la collégiale et son cloître. Heureusement on put en arrêter les ravages. Seules les dernières travées, près de la muraille occidentale, eurent à souffrir. Néanmoins il fallut songer à une restauration. De plus, le cloître ayant disparu, car c'est vers cette époque que les chanoines firent bâtir les curieuses maisons canoniales qu'on remarque encore dans le quartier Saint-Martin, on eut l'idée d'ouvrir une porte à l'ouest, et d'y édifier un grand portail.

A cet effet, une convention fut signée, le 30 mars 1673, par devant Laurent Camelin, notaire et tabelion royal juré, à Chablis, entre « honorable homme Guillaume Joyneau, m<sup>re</sup> des ouvrages des bâtiments du roy et voyer au bailliage de Sens, y demeurant... et les vénérables chantre, chanoynes et chapistre de l'église collégiale Saint Martin de Chablis comparant par vénérables et discrettes personnes M<sup>re</sup> Jean Rivière chantre, Denis Dechaulne, Jean Chausson, Edme Merey, Pierre Martin, Jean Bachelier et Achille François Bérillon, tous prestres chanoynes prébandez de lad<sup>te</sup> église... » Joyneau s'engageait à exécuter les travaux prévus au devis « ...ce présent marché ainsy faict moyennant la somme de dix milles livres..... sera tenu ledit Joyneau de faire un dessein du portail énoncé dans ledit devis... »

De ce devis, je signale ceci : « Le nouveau clocher sera construit en dosme sur un plan octogône, de

treize pieds de diamètre qui est la mesme grandeur que l'Ancien..... sera abattu le Jubé..... refaire des parties de murs au septentrion et des pilliers bouttants..... faire au mur du pignon une grande porte de six pieds de largeur et douze pieds de hauteur..... au-dessus sera fait un couvert de thuille... et une voulte... au-dessus du couvert sera faite une forme de vistre de six pieds dans œuvre de diamètre laquelle sera ronde sans aucun remplissage et au-dedans un perron de six marches.... du côté du septentrion une travée ensuite du bas costé avec la voulte et comble au-dessus, le tout de même simmétrie que l'ancien..... refaire des voutes sur le bas costé du septentrion pour remplacer les anciennes et de même façon que celles abattues..... »

Un second marché est conclu, le 27 juillet 1673, entre les mêmes et Pierre Joyneau, architecte à Sens, au nom de son frère Guillaume Joyneau. Il s'agissait encore du « clocher qui sera fait à jour et revestu de plomb » et de l'agrandissement de l'église « sur les anciennes fondations qui avaient été faites et commencées du côté de l'occident ».

Le 24 octobre 1674, autre accord entre les mêmes pour le « restablissement du mur de face de l'église de Saint Martin de Chablis du costé du midi, lequel mur a esté autrefois bruslé... sera abattu ledit mur qui est en péril..... pour le restablir à neuf, de mesme qualité et façon que le mur qui ensuite au droit du chœur et pozer l'entablement..... plus dans la sacristie de ladite églize faire l'égout d'une piscine en pierre de taille... ».



Enfin une quatrième convention fut encore signée, « le 3 may 1677, entre Jean et Pierre Joyneaux, architectes à Sens, tant pour eux que se portant fort pour Guillaume Joyneau leur frère, » et le chapitre. En 1676, Edme et Jacques Delaplace, tailleurs de pierre, avaient dû « carler bien et duement le cœur de ladite église (1) ».

Il est à remarquer que si, dans la construction du grand portail et dans la réfection du clocher, les chanoines s'inspiraient du goût de l'époque; en tout ce qui concernait la restauration des travées, voûtes, piliers, arcs boutants, entablement, ils voulaient, avec raison, le tout « de même simmètrie et façon que l'ancien. » Aussi semble-t-il qu'ils ont été bien inspirés en faisant appel à une famille d'architectes sénonais qui, connaissant à fond la cathédrale de Sens, étaient mieux à même de conserver à la collégiale de Chablis son caractère et son unité.

Il y eut des difficultés entre le chapitre et l'architecte, et aussi des retards dans l'exécution du devis, qui d'ailleurs subit quelques modifications.

Des travaux furent encore exécutés au grand portail, en 1750, comme en témoigne l'inscription trouvée lors de la réfection du perron, en 1901 :

(1) *Arch. de l'Y.*, G. 2301. — Minutes de l'étude de M<sup>e</sup> Gérard, à Chablis.

C<sup>o</sup> PIERRE A ETTE  
POSÉE PAR M<sup>re</sup> NICOLAS  
DAVID CHANTRE ET  
CHANOINE DE CETTE  
ÉGLISE, BACHELIER  
EN THÉOLOGIE CE  
21 MAY 1750

En 1901, la porte elle-même a été refaite exactement sur le modèle de l'ancienne.

De grands travaux de restauration furent commencés en 1851. A cette époque, le dôme construit, vers 1675, par Joyneau, menaçait ruine. L'historien de Chablis, M. Jules Duband, écrivait alors : « Sa pointe menace plutôt la terre que le ciel, et la lourde masse de sa cage vibrante et ébranlée fatigue les charpentes de la voûte » (1). Et il ajoute, en parlant du « coq de tôle criarde : on dirait le génie de la ruine qui, lorsque le vent tourne, chante la chute du vieux clocher. » Ce dôme fut remplacé par la belle flèche gothique, qui s'élève actuellement sur le chœur, et dont la pointe s'élève à 50 mètres. Elle a les dimensions de la flèche primitive, dont un dessin est conservé aux archives de l'Yonne (G. 2304).

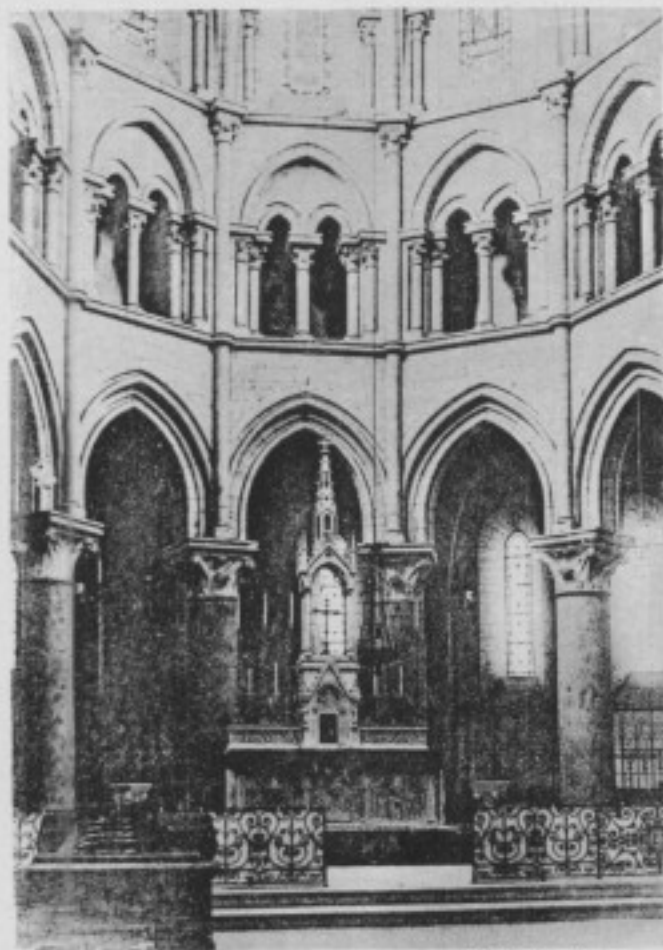
Vers le même temps, on reconstruisait la chapelle du midi. Moins modestes que les maîtres d'œuvre du moyen âge, nos contemporains aiment

(1) DUBAND. *Hist. de Chablis*, p. 109.



Cliché Neurdein

Église S.-Martin de Chablis (Yonne)  
Vue de la nef, ensemble



Cliché E. Chanvin

Église S.-Martin de Chablis  
Triforium



Cliché E. Chanvin

Église S.-Martin de Chablis  
Bas-Côté

à signer leurs ouvrages. On lit, derrière les chapiteaux de cette chapelle, les deux inscriptions suivantes :

AME ARCHITECTVS MDCCCLIII  
A CAREMELLE PINXIT MDCCCLIII

Le vénérable chanoine Thomas, doyen de Chablis, secondé par le maire, M. de Cheron, avait mené à bien cette première partie de la restauration. Il y avait encore beaucoup à faire dans l'intérieur : restaurer des colonnes, remplacer des bases, débarrasser les murs du badigeon qui les déshonorait et surtout ouvrir, et refaire en partie, les galeries, dont les baies avaient été murées depuis longtemps par mesure de précaution. Ce fut encore le chanoine Thomas, excellent archéologue, qui fut le promoteur de ces travaux. Le curé quêta, l'État et la commune vinrent en aide : les travaux furent terminés en 1866. On avait dépensé 130.000 francs (1). Il y eut bénédiction de l'église, le 2 juillet 1866. Le maître autel, érigé dès cette époque, ne fut consacré qu'en 1897, par Mgr Ardin.

Le 10 décembre 1868, M. Nicolas Thomas avait été nommé chanoine titulaire de la Métropole. Né à Sens le 9 mars 1801, il y mourut le 4 janvier 1873. Dans sa retraite, la vue de la Cathédrale de Sens le consolait d'avoir quitté son église restaurée de Saint-Martin de Chablis, où, pendant 31 ans, il avait

(1) Chiffre donné dans la notice nécrologique de M. Thomas (*Sem. Rel.* du 11 janvier 1873).

rempli son ministère. Les paroissiens appréciaient, avec son zèle sacerdotal, la finesse de son esprit, et ses connaissances archéologiques. Aujourd'hui encore, les anciens disent de lui : c'était un bon curé ; ils ajoutent toujours : c'était un savant. Je devais cet hommage au Sénonais restaurateur de la collégiale Saint-Martin de Chablis.

## PLAN

Le plan de l'église Saint-Martin est très simple. Une nef principale qui se termine par une abside à cinq pans ; deux nefs latérales qui se prolongent en déambulatoire. La longueur, dans œuvre, est de 43 mètres, la largeur aux nefs de 24 m. 50, et la hauteur sous voûte d'environ 16 mètres. La nef comprend deux doubles travées, le chœur une double travée, le sanctuaire une travée et l'abside.

Il n'y a pas de transept, et primitivement il n'y avait aucune chapelle. C'est ainsi qu'on se figure la cathédrale de Sens au XII<sup>e</sup> siècle.

Les deux chapelles, qui ont été ouvertes au XIV<sup>e</sup> siècle, ne sont pas en face l'une de l'autre ; elles ne sauraient figurer, comme on l'a écrit à tort, les deux bras d'une croix.

## DESCRIPTION


### EXTÉRIEUR

L'extérieur du monument offre déjà une analogie avec la cathédrale de Sens. Les arcs-boutants viennent s'appuyer sur des contreforts, qui ne sont

surmontés ni de pinacles, ni de fleurons. Les contreforts de Chablis offrent cependant une particularité. Quelques assises du haut sont en saillie sur les autres, et l'architecte a trouvé là l'occasion d'ajouter une ornementation : deux motifs sculptés supportent la saillie. Ce sont des têtes bouffies et grimaçantes, des têtes d'animaux fantastiques, des modillons à feuillages. On y voit, au contrefort du sud-est du sanctuaire, une scène qui rappelle ce passage de l'Apocalypse : « Le dragon s'arrêta devant la femme qui allait enfanter, pour dévorer son fils, dès qu'elle l'aurait mis au monde. » Un de ceux du nord est orné d'une tête de roi et d'une tête d'évêque mitré. Quelques-uns de ces motifs sont modernes.

Le long de la nef, il n'y a d'arcs-boutants qu'en face de la retombée des arcs doubleaux. Un simple contrefort, qui s'élève le long du grand mur, correspond à l'arc médiane de la voûte sexpartite.

Un cordon de modillons règne sous l'entablement des bas-côtés, et un autre sous celui du grand toit. La plupart sont simples et séparés les uns des autres par une large gorge. Mais en bas, autour du chevet, et dans la partie nord de l'entablement du haut, ils sont sculptés de façon très variée. En bas, ce sont plutôt des têtes d'animaux : singe, bélier, hibou, animaux ailés et à longue queue. Quelques modillons sont chargés de billettes, chevrons, pointes de diamant. Ces derniers ont été reproduits sous l'entablement de la sacristie. Dans le haut dominent les têtes d'hommes qui, pour la plupart, respirent



l'idiotisme. Une seule semble figurer la béatitude ; d'autres ont le rire satanique. Vers le milieu, au nord, on peut remarquer un bon moine, couvert de son capuchon et riant de tout cœur.

Le clocheton, qui s'élève au-dessus du chœur, peut être ainsi décrit : sur un soubassement octogone, huit baies ogivales formées par huit colonnes à bases et chapiteaux imités du monument. Au-dessus, une flèche d'où s'élance une croix, dont la pointe forme paratonnerre. Deux rangs de gargouilles de plomb (animaux fantastiques) achèvent de donner à cette flèche la belle allure de celles de nos cathédrales du XIII<sup>e</sup> siècle. Le tout est de bois recouvert de lames de plomb.

Primitivement, l'église n'avait pas de porte à l'occident. Tout au plus y avait-il une petite ouverture donnant accès dans le cloître des chanoines. Le portail fait à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, dans le style rococo, n'a de valeur que par sa guirlande de feuilles de chêne et de glands, et la statue équestre de Saint-Martin partageant son manteau. Le seuil de la porte était autrefois beaucoup plus bas, car le soubassement des pieds-droits descend à près d'un mètre au-dessous du niveau actuel de la rue.

Avant de pénétrer dans l'édifice, arrêtons-nous plus longuement à la porte latérale, qui, à plus d'un titre, mérite d'attirer l'attention du visiteur.

De style roman du XII<sup>e</sup> siècle, cette porte est encadrée de huit colonnes, dont six sont complètement isolées. Sur les chapiteaux viennent retomber les quatre tores en plein cintre, qui forment la voussure.



Le tympan est orné d'une croix fleurdelysée, qui s'appuie sur une arcature trilobée. Elle est accompagnée, en tête, de deux animaux symboliques, dont l'un a une longue queue terminée en tête de serpent. Au bas, il y avait deux fleurs de lys, dont le marteau des démolisseurs de 1793 n'a laissé que la trace. Au centre, un agneau au nimbe crucifère. Un chapiteau de la cathédrale du Mans, reproduit par M. de Caumont, dans son *Histoire de l'architecture religieuse*, à la page 212, est orné de deux animaux ailés qui ont une grande analogie avec ceux dont je viens de parler. Des archéologues y voient le symbole de la douceur de la colombe et de la prudence du serpent louées par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les deux vantaux de la porte, malgré leur aspect délabré, ont été spécialement classés, comme monument historique, par décret de 1904. A cela il y a deux motifs : les peintures du XII<sup>e</sup> siècle et les fers d'animaux dont ils sont couverts.

Chacun des vantaux est orné de six peintures de deux modèles différents. Chacune des barres centrales se termine par un motif spécial : fers de lance, croix pattées, losanges, volutes, disques, molettes, croix longues, fleurs de lys. Trois des barres droites subsistent encore. Ce sont là de curieux spécimens de fer forgé du XII<sup>e</sup> siècle.

Mais ce qui excite encore davantage la curiosité du touriste, ce sont les nombreux fers d'animaux dont cette porte est littéralement couverte, d'ailleurs sans aucun ordre. Quelle est l'origine de ces fers ? Telle est la question que posent tous les visiteurs.

Naturellement l'imagination s'en mêle, et beaucoup s'empresment de faire allusion à la bataille de Fontenoy. Car il y a un Fontenay, près Chablis. Dans ce village une inscription affirme que c'est là qu'eut lieu la bataille entre les fils de Louis le Débonnaire (1).

De là, à supposer que les fers de Chablis proviennent des coursiers de Fontenoy, il n'y a qu'un pas. De cette hypothèse, on ne peut que sourire, c'est tout ce qu'elle mérite.

Je ne sais quelle autorité il faut attribuer au témoignage de M. Camelin, chanoine de Chablis, qui écrivit, dans une lettre particulière citée par M. Duband : « Les portes de l'église avaient été ainsi bardées en *ex-voto*, lors d'une épisootie, par ordre de Devienne, prévôt royal en 1530... ». De fait, on peut remarquer parmi ces fers : « un fer à bord renversé utilisé autrefois pour les pieds atteints de fourbure chronique ; un fer à patin, fer pathologique pour remédier à la claudication et qu'on ne rencontre plus aujourd'hui que dans les collections d'amateurs ; un autre avec des anneaux en éponge, qui devaient servir à l'application d'un pansement (2). » Si quelques fers ont pu être posés en *ex-voto*, à l'occasion d'une maladie des animaux, je n'en suis pas moins persuadé que la plupart doivent leur origine à la dévotion des voyageurs envers saint Martin.

Cette apposition de fers d'animaux sur la porte

(1) Voir cette inscription, p. 64.

(2) *Bul. Soc. Sc. de l'Yonne*, Art. de M. Humbert (2<sup>e</sup> sem. 1908).

des églises se faisait aussi en l'honneur de S. Eloi. Je cite seulement une fontaine de S. Eloi, à Chapdelac, dans la Haute-Vienne : « On y conduisait autrefois les chevaux et on laissait en souvenir des fers votifs cloués à la porte de l'église. Un d'eux porte la date de 1633. » (*Bull. arch. du comité des travaux hist.* — An. 1897, p. 164.)

Pour saint Martin, l'un de ses historiens, M. Lecoy de la Marche, résume ainsi la tradition relative à cette dévotion. Saint Martin « était le patron des cavaliers, des sergents à cheval et des voyageurs de toute catégorie... Aucun autre saint n'avait du reste erré autant que lui à travers les champs et les plaines, le long des routes et des fleuves. Il nous est resté de curieux vestiges de la dévotion que lui témoignaient tous ceux qui entreprenaient un voyage à cheval. Au départ ou à l'arrivée, ils se rendaient dans un des sanctuaires qui lui étaient dédiés, et là, après avoir invoqué son appui, ils clouaient sur le portail, à l'extérieur, un des fers de leur monture en guise d'ex-voto ».

Un autre historien de saint Martin, M. l'abbé Bas, attribue aux fers la même origine : « Les voyageurs partant pour un long voyage, les croisés allant en Palestine réclamaient son secours à leur manière : ils clouaient à la porte de son temple un des fers de leur monture. » *S. Martin*, p. 284.

C'était déjà l'opinion de Lebeuf. Dans son *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, il écrivait, en parlant d'une vieille porte de l'église Saint-Séverin : « J'estime que ce fut la dévotion à saint Martin,

établie dans l'église Saint-Séverin, qui occasionna la coutume d'attacher à la porte de cette église tant de fers de chevaux qu'on y voit, soit neufs, soit un peu usés, de la même manière qu'il y en a la porte de l'église collégiale de Saint-Martin de Chablis... car autrefois on ne représentait point saint Martin autrement qu'à cheval et divisant son manteau. Ce saint était réclamé par *les gens voyageant à cheval*. »

Nul doute, je pense, ne peut donc subsister sur l'origine de la plupart de ces fers. Cette dévotion s'est affirmée, peut-être du xiv<sup>e</sup> siècle au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, mais surtout aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup>.

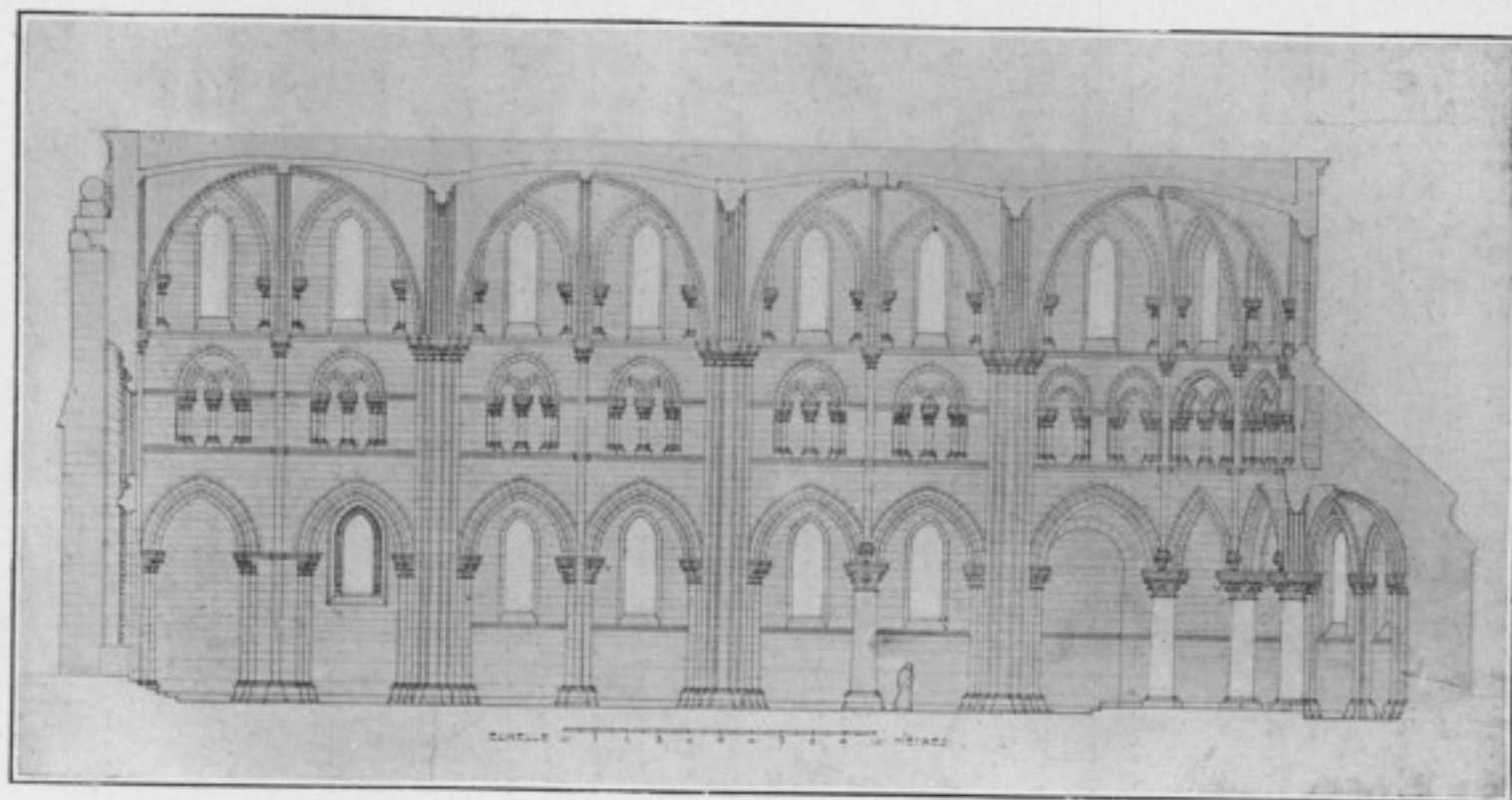
M. Humbert, dans l'article déjà cité, dit qu'il s'y trouve un grand nombre de fers anglais « reconnaissables à leur rainure, à la forme des étampures et des clous, ainsi qu'au crampon qu'ils portent à l'extrémité de l'une de leurs branches. »

Quelques-uns de ces fers ont disparu, mais il en reste encore 111, dont 57 à gauche et 54 à droite. Un petit, et des plus jolis, a disparu le jour de la Saint-Pierre, en 1900. Je souhaite que les collectionneurs respectent les autres (1).

#### INTÉRIEUR

Dès qu'on entre dans l'église Saint-Martin, par la porte principale, on est frappé de l'analogie qui

(1) Les historiens cités mentionnent comme conservant des traces de cette dévotion : S.-Martin-aux-Jumeaux, à Amiens, S.-Martin-de-Herbley (S.-et-O.), Veimerskirch (Luxembourg), S.-Martin-l'Ostier (S.-Inf.), Palalda (Py.-Or.), Bussy-S.-Martin (S.-et-M.) et Embrun.



ÉGLISE SAINT-MARTIN DE CHABLIS.  
Coupe longitudinale.

existe entre le style de cette nef, et le style de la Cathédrale de Sens. Dans la partie supérieure surtout, on retrouve, dans les moindres détails, une véritable ressemblance. Ce sont d'abord les compartiments de la voûte sexpartite. Puis on remarquera les fenêtres encadrées d'un tore, en ogive surhaussée, dont les extrémités viennent reposer sur les chapiteaux de légères colonnettes. Au-dessous, c'est la galerie formée, comme à Sens, de baies ogivales accouplées sous une arcature qui elle-même retombe sur des colonnettes aux chapiteaux finement sculptés et dont le tailloir se prolonge sur le mur jusqu'au pilier voisin. Ce détail existe aussi à Sens. Le tout offre un ensemble des plus harmonieux, dans lequel l'œil le mieux exercé ne saurait découvrir aucune note disparate. La sculpture des petits chapiteaux, et leurs crochets plus saillants, indiquent une époque quelque peu postérieure à la sculpture de Sens.

Un cordon règne au-dessous du triforium, et enserre d'une bague les colonnes longues et sveltes qui, s'appuyant sur les chapiteaux des gros piliers, s'élancent pour recevoir la retombée des arceaux. Un autre au-dessous des fenêtres relie entre eux le tailloir des chapiteaux de toutes les colonnettes. Ainsi coupée par ces cordons, chaque travée offre aux regards trois étages bien distincts; ce qui donne à l'édifice cette légèreté et cette harmonie qui font l'admiration de l'archéologue. On peut dire que, dans les deux étages supérieurs, celui du triforium et celui des fenêtres, aucune époque autre que la fin

du XII<sup>e</sup> siècle et le commencement du XIII<sup>e</sup>, n'a mis son empreinte.

Il n'en va pas de même à la partie inférieure. Sans doute le monument garde bien, là aussi, son caractère de style de transition, dans l'alternance des petits et gros piliers, ceux-ci formés d'un faisceau de seize colonnettes, et dans les colonnes monolithes qui, au sanctuaire, supportent les arcs brisés légèrement exhaussés(1). Mais il y a d'abord une variété dans la façon et l'ornementation des chapiteaux. Au chœur et au sanctuaire, c'est la sculpture sobre et puissante de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Aux deux colonnes de la nef, ce sont les riches corbeilles de feuillage et de fleurs du XIII<sup>e</sup>. Le tailloir de ces derniers affecte la forme octogone. Dans le bas côté sud, à la dernière travée près du grand portail, l'ornementation est du XIV<sup>e</sup>. Elle est des plus variées, et d'une véritable perfection dans l'exécution : ici, c'est une guirlande de feuilles d'eau qui se déroule simple et gracieuse ; ailleurs ce sont les feuilles de lierre, de chêne, de vigne qui s'entrelacent. A la travée correspondante du côté nord, c'est la fin du XV<sup>e</sup> siècle qui apparaît. Les sculptures sont plus maniérées. Des animaux fantastiques s'y jouent dans le feuillage ; de petits personnages s'y montrent, dont l'un joue de la cornemuse.

Les colonnes du sanctuaire et du chœur s'appuient sur des piédestaux quadrangulaires. Les deux tores

(1) Ces colonnes mesurent 2 m. 48 de circonférence à la base, 2 m. 45 au milieu et 2 m. 33 seulement au-dessous du chapiteau, ce qui leur donne l'apparence de colonnes galbées.

qui forment la base de la colonne sont reliés par une moulure qui, ainsi qu'aux bases des colonnes de Sens, affecte la forme d'une gorge, plutôt que celle d'une véritable scotie. Le tore inférieur est très aplati, et parfois déborde le socle ; à certains piliers, il est relié par des pattes aux coins du piédestal. Au premier pilier, à droite en entrant, les colonnes du faisceau ne sont plus séparées par des arêtes vives, mais reliées par des gorges, et les moulures de la base se profilent sans interruption tout autour du pilier. Dans cette travée, les bases ont la forme octogone.

*Bas côtés.* — Dans les bas côtés, l'unité règne également, si l'on en excepte la première et la deuxième travées côté sud, où les chapiteaux et la fenêtre sont de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, et la première travée du nord où les chapiteaux sont de la fin du xv<sup>e</sup> et la fenêtre du xvi<sup>e</sup> siècle. Deux fenêtres en biais éclairent les coins des bas côtés.

Là, comme dans la grande nef, on trouve l'alternance des petits et des gros piliers engagés, les uns flanqués de cinq colonnettes, les autres de trois seulement. C'est une différence avec Sens. Une autre consiste en ce que la voûte est non en plein cintre, mais en arc brisé. La voûte n'étant pas ici sexpartite, il en résulte qu'au pilier à trois colonnettes un des arcs ne trouve pas de colonne où s'appuyer. A Sens, on y a pourvu en faisant retomber la nervure de la croix d'ogive sur un cul-de-lampe. A Chablis, c'est l'arc formeret qui se termine par une brisure, où l'architecte a eu l'idée de figurer une tête à peine



ébauchée, plate et grossièrement sculptée. Je signale encore une différence. A Sens, dans le déambulatoire, là où chaque voûtin embrasse une travée du côté de la nef, et deux du côté du mur, la voûte reste à quatre compartiments, dont l'un est nécessairement très allongé. A Chablis, un arceau supplémentaire part de la clef et vient reposer contre le mur, sur la colonne qui s'élève entre les deux fenêtres. La voûte est donc à cinq compartiments.

Ce déambulatoire sans aucune chapelle, éclairé par huit fenêtres à lancettes, ornées de vitraux modernes, mais faits de grisailles sobres et de bon goût, est d'un aspect très harmonieux et imposant par sa singulière simplicité. Au-dessous des fenêtres règne un cordon qui forme anneau autour de toutes les colonnes.

Toutes les clefs de voûte des bas côtés sont ornées de fleurons variés et très finement sculptés. Je veux signaler seulement, dans la nef du sud, une tête couronnée de fleurs; au déambulatoire, un raisin avec feuilles de vigne; à la travée absidale, un dragon ailé à longue queue; dans la nef du nord, des fleurons crucigères.

L'église Saint-Martin de Chablis est vraiment remarquable par la pureté et la simplicité de son architecture, et par la sculpture qui s'est exercée sur *quatre cents* chapiteaux. Ceux qui l'étudieront, seront convaincus, comme moi, que l'architecte de ce petit monument est venu prendre à Sens une inspiration et des modèles.

*Verrières.* — Les trois fenêtres hautes de l'abside

sont ornées de vitraux modernes à personnages en pied : au milieu Dieu le Père, à sa droite Jésus-Christ, à sa gauche la Sainte Vierge.

Dans le bas côté sud, vitrail imité de ceux d'Auxerre (xiii<sup>e</sup> siècle). Il a été exécuté en 1902 dans les ateliers de M. Bonnot-Stenheil, sous la direction de M. Saint-Anne Louzier, architecte des monuments historiques. On y voit saint Martin guérissant un paralytique et saint Bernard guérissant un boiteux, à Chablis.

Au-dessous de cette verrière, une inscription tirée d'une vie de saint Bernard, écrite par un de ses contemporains, rappelle un miracle que fit à Chablis ce saint, rempli comme saint Martin de l'Esprit de Dieu (1).

Dans le bas côté nord : le repos en Égypte. Curieux travail anglais, donné à l'église de Chablis, par l'auteur lui-même. On y lit l'inscription suivante :

DURY	DEO TRINO ET VNI ET PIÆ MEMORIÆ JOSEPHI HUGOT	WARWICH
ARTISTE	LEGIONIS HONORIS EQUITIS. OBIIT QUINTO DECEMB.	ET
PEINTRE	ANNO MDCCCLVIII : ET HENRIETTÆ ET GERMANI HUGOT	BRIGHTON
VERRIER	E VITA EXCESSERUNT ANNIS MDCCCXXI. MDCCCLIX.	ANGLETER.

Une petite scène de la Crucifixion (fragment du xvi<sup>e</sup> siècle).

*Mobilier.* — L'autel, moderne, est orné de bas-reliefs :

Notre-Seigneur et les disciples d'Emmaüs, la réception à Chablis des reliques de saint Martin, la guérison du boiteux par saint Bernard, saint Pierre,

(1) Voir cette inscription, p. 55.

saint Paul, saint Loup de Sens, en souvenir de l'oratoire érigé autrefois en son honneur, saint Nicolas, et, agenouillé, M. Thomas priant son patron (1).

L'église Saint-Martin possède plusieurs tableaux remarquables : *Une Cène*, de Philippe de Champaigne; *La Mort de saint Joseph*, de Mignard; *L'Adoration des bergers*, de Bassano; *La Décollation de saint Jean-Baptiste*, de Scheinder.

Deux grandes statues en pierre ont été classées récemment : un pape (peut-être saint Pierre) du xiv<sup>e</sup> siècle et un saint Pierre du xiii<sup>e</sup> siècle. Elles proviennent toutes les deux de l'église Saint-Pierre de Chablis.

*Chapelle des fonts.* — Cette chapelle a été rebâtie vers 1850, dans le style du xiii<sup>e</sup> siècle, et consacrée au Sacré-Cœur. Une baie à lancette contient une belle grisaille exécutée d'après un dessin de Viollet-le-Duc. Auparavant cette chapelle, élevée au xiv<sup>e</sup> siècle, était éclairée par une large fenêtre dont les meneaux ont été transférés à l'église Saint-Pierre et placés au mur du fond, au-dessus du maître autel.

*Chapelle de la Sainte-Vierge.* — Ouverte comme la précédente au xiv<sup>e</sup> siècle, cette chapelle, dédiée autrefois à saint Joseph, est éclairée par une large fenêtre formée de trois baies surmontées de trilobes.

## INSCRIPTIONS

I. — Inscription sur pierre, encadrée dans le mur du bas côté sud, vers le sanctuaire :

(1) V. *Semaine religieuse* du 29 septembre 1866.

Chableia nomen est vico : q̄ insignā beati Martini basilicam habet. Nā et fundus ipe ad possessionem spectat ecclīe Turonēsis : et eiusdem gloriosissimi cōfessoris. hūc vero vicum dei famulo transeunti claudū adolescentē populus offerebat. Quem ad eius orationē erectū protin' et libere gradientem, ad prædictā beati Martini basilicā deduxerūt : magnifice dominum collaudātes qui Martini sui spm̄ suscitaverat in Bernardo.

(Ext. è veter. m<sup>s</sup>. servat. antè sœc. XV in abb. Clareval.)

Ce texte est tiré de la vie de saint Bernard, par Geoffroy, son secrétaire, et plus tard 4<sup>e</sup> abbé de Clairvaux. Le texte a quelques mots qui ne sont pas dans l'inscription :

...ecclesiæ Turonensis, *ubi corpus jacet* ejusdem gloriosissimi confessoris. (Liv. IV, ch. VII).

II. — Plaque de marbre, au bas de l'église, nef latérale nord.

*En haut :*

DONNÉ PAR M. MARET A L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

*3 larmes Écusson chargé d'un cœur 3 larmes*

ÆTERNÆ POSTERORUM MEMORIÆ

ASTA VIATOR, GRADUM INSTANTEM SISTE

LEGE ET LUGE

JACET HIC CUIUS MENS NUNQUAM IACUIT

NOBILIS ET PERITUS

JACOBUS BORDES

PRÆFECTUS

AB ILLUSTRISSIMO DOMINO D. ANTONIO SANGUIN  
MAGNO PRÆPOSITO CHABLIENSI  
VIR PROBATISSIMÆ VITÆ, INTEGERRIMI NOMINIS  
ET PIETATIS EXIMIÆ  
INGENII ITA PERSPICACIS UT VEL UNUM PLURIBUS PAR ESSET.  
JURISPRUDENTIÆ ADEO SINGULARIS  
UT EJUS AB ORE ÆQUITAS IPSA LOQUI VIDERETUR.  
AFFLICTIS REIPUBLICÆ TEMPORIBUS  
NON TAM PRÆFUIT QUAM PROFUIT

NE MULTA

MULTORUM CAUSAS FELICITER IN FORO PEREGIT ET JUDICAVIT :  
SED MULTO IPSE FELICIUS APUD DEUM EXORAVIT SUAM.  
ANNOS VIXIT QUINQUAGINTA,  
FAMÆ QUIDEM SATIS  
COGNATIS, AFFINIBUS, AMICIS, ORPHANIS  
JURI COMMODOQUE PUBLICO PARUM.  
CHRISTIANISSIMÉ OBIT, DIE XXIII MARTII  
ANNO DOM. M.DC.LXXVII.  
ET HIC SEPELIRI CORPUS JUSSIT  
JUXTA CHARISSIMAM CONJUGEM JOANNAM COUSIN  
TALI DIGNAM VIRO.

TU, PIS MANIBUS, O VIATOR, BENE APPRECIARE :  
HIS DET UT CHRISTUS SINE MORTE VITAM  
HIS DET UT CHRISTUS SINE NOCTE LUCEM  
HIS DET UT CHRISTUS SINE FINE PACEM  
OMNE PER ÆVUM.

ISTA SUNT VOTA FRATRIS MŒSTISSIMI CAROLI BORDES  
ARCHIPRESBYTERI, DECANI ET RECTORIS ECCLESIE BEATÆ  
MARIE TORNODORENSIS, QUI HOC MONUMENTUM POSUIT.



Cliché E. Chartraire

Église S.-Martin de Chablis  
Porte latérale



Cliché Neurdein

Église S.-Martin de Chablis  
Extérieur, ensemble



Cliché Neurdein

Église St-Martin de Chablis  
Extérieur - Détails de l'abside

III. — Tombe de pierre, au déambulatoire, côté de l'épître.

. . . . .  
CAMELIN . . . . .  
PROCVREVR . . . . .  
EN LA PREVOSTE. . . . .  
ROYAL DE CHABLIS . . . . .  
DÉCÉDÉ LE 9 MARS  
1693 AGÉE DE  
17 ANS 2 MOIS  
ET 8 JOURS.  
CY GIST AVSSI LE CORPS  
DE NOBLE NICOLAS  
CAMELIN AD. ET PRO<sup>8</sup>  
DV ROY A CHABLYS MORT  
LE 13 FÉVRIER 1708 A AGE  
. . . . .  
CY GIST AVSSI LE CORPS  
DE DAME CLAVDE HELYE EPOVS.  
DE M<sup>8</sup> ANTOINE CAMELIN  
PROCVREVR A CHABLIS  
. . . . .

IV. — Plaque de marbre — vers la grande porte.  
(Encadrement de larmes. — En haut une levrette  
et deux vases de parfums.)

D. O. M. V. Q.

CHARISSIMO VIRO D. D. CLAUDIO CHAMON REGI  
ET FRATRI REGIS UNICO A CONSILIIS, ET LITIUM  
CAPITALIUM IN URBE CHABLYENSI JUDICI.  
OFFICII CULTOR, RIGIDI SERVATOR HONESTI  
FUCI EXPERS, PRISCÆ SIMPLICITATIS AMANS,  
FELLE CARENS, FACILISQUE ADMISSÆ IGNOSCERE CULPÆ.



ET NULLUM INNOCUO PECTORE VIRUS ALENS,  
QUI SUMMIS PARITER VIXIT DILECTUS ET IMIS,  
HOSTES SI FUERINT MŒSTUS EOS DOMUIT.  
QUI TIBI PRŒCIPUE ADDICTUS, SANCTISSIMA VIRGO,  
SOEPE SIBI NUMEN SENSIT ADESSE TUUM.  
DIVINOS SOLITUS TECTO MENSAQUE MINISTROS  
EXCIPERE, ET NATIS ANNUMERARE SUIS :  
QUI TULIT AUXILIUM MISERIS, QUI PAVIT EGENOS,  
QUI PROMPTA CUNCTOS JUVIT AMICUS OPE  
HOC JACET IN TUMULO CHAMON, HOC SUBTUS EODEM  
MARMORE VIRTUTUM CONDITA TURBA JACET.

OBIT MAGNO BONORUM OMNIUM MŒRORE  
ET LUCTU IDIBUS FEBRUARII XIII, ANNO  
REPARATÆ SALUTIS HUMANÆ MDC XCVII.  
ET CUM EO JACENT FRANCISCA GUENIN  
ANTONINA BORDES ET CAROLA CHEVALLIER  
1<sup>a</sup>, 2<sup>a</sup> ET 3<sup>a</sup> EJUS UXORES.

LES SRS CURÉ ET MARGERS DE C<sup>TE</sup> ÉGLISE SONT OBLIGEZ  
DE FAIRE DIRE A PERPÉTUITÉ LE 14 DE FÉVRIER UN  
SERVICE A TROIS GRANDES MESSES AVEC VIGILES ET UN  
LIBERA : ET LES 4 PRINCIPALLES FÊTES DE L'ANNÉE AUSSY  
A PERPÉTUITÉ L'ORAISON *felix namque es sacra virgo*,  
SUIVANT Q<sup>L</sup> EST PORTÉ AU CONTRAT PASSÉ AVEC EUX PARD<sup>T</sup>  
LECLERC NO<sup>RS</sup> A CHABLYS LE....

(Tête de mort ailée)

*priés Dieu pour leurs âmes.*

V. — Plaque de marbre — vers la grande porte.

ICI REPOSE EN CE TOMBEAU

UN PASTEUR VIGILANT, GÉNÉREUX, CHARITABLE  
QUI TANDIS Q<sup>L</sup> VÉCUT CONDUISIT SON TROUPEAU  
AVEC UN ZÈLE INFATIGABLE

CETTE SOLIDE PIÉTÉ  
CETTE VERTU DROITE ET SINCÈRE  
QUI DANS TOUTE SA VIE ONT TOUJOURS ÉCLATÉ  
FONT QU'UN CHACUN ENCORE AUJOURD'HUY LE RÉVÈRE  
MAIS CE MARBRE ARROSÉ DES PLEURS DES MALHEUREUX  
DONT SA TENDRE BONTÉ SOULAGEA L'INDIGENCE  
FAIT SON ÉLOGE BEAUCOUP MIEUX  
QUE LES TRAITS LES PLUS BEAUX D'UNE VIVE ÉLOQUENCE  
O VOUS A QUI SA MORT CAUSA TANT DE REGRETS  
PRIÉS LE TOUT PUISSANT DE LUY DONNER LA PAIX

CY GÎT VÉNÉRABLE ET DISCRETE PERSONNE  
M<sup>RE</sup> CLAUDE QUARTIER LEQUEL EST DÉCÉDÉ  
LE 23 JANVIER 1700, AGÉ DE 78 ANS, APRÈS  
AVOIR ÉTÉ CURÉ DE CETTE PAROISSE 34 ANS.  
UN ZÈLE ARDENT POUR LA GLOIRE DU SEIGNEUR,  
LE SALUT DES AMES, ET LE SOULAGEMENT  
DES PAUVRES, ANIMA TOUTES LES ACTIONS DE  
SA VIE. POUR LA PERPÉTUER APRÈS SA VIE  
IL A LÉGUÉ A L'HOPITAL DE CHABLIS UN PRINCIPAL  
DE RENTE DE SIX MILLE LIVRES SUR L'HÔTEL DE  
VILLE DE PARIS, ET A LA FABRIQUE DE CETTE  
PAROISSE DEUX CENS QUARANTE NEUF LIVRES  
DE RENTE P<sup>OR</sup> L'ENTRETIEN D'UN PRÉDICATEUR  
D'AVENT, ET DE CARÊME, ET ENCORE VINGT  
LIVRES DE RENTE A LAD. FABRIQUE P<sup>OR</sup> FONDER  
A PERPÉTUITÉ L'OFFICE DE L'ANGE GARDIEN.

TANT DE BIENFAITS AUX HABITANS DE CE LIEU  
MÉRITENT ET DEMANDENT LEURS PRIÈRES  
POUR LE REPOS DE SON AME.

VI. — Plaque de marbre, au bas de la nef latérale  
nord.

I H S

VÉNÉRABLE ET DISCRETE PERSONNE MAISTRE  
CLAUDE QUARTIER PRESTRE ANCIEN CURÉ DE

CHABLYS A FONDÉ A PERPÉTUITÉ DANS CETTE ÉGLISE CINQ GRANDES MESSES SOLENNELLES DU S<sup>t</sup> ESPRIT QUI SE DOIVENT DIRE LES LUNDYS DE CHACUNE SEMAINE DES QUATRE TEMS DE L'ANNÉE ET DE LA SEMAINE SAINTE, PENDANT LES QUELLES MRS DE CE CHAPITRE DOIVENT TENIR CHOEUR, ET A LA FIN CHANTER LE PSEAUME *memento dñe David* AVEC LE VERSET *Sacerdotes tui & et LA COLLECTE *omnipotens sempiternus Deus cujus spu totum corpus ecclie & et EN SUITE UN libera* DANS CETTE CHAPELLE : ET DE PLUS A ENCORE FONDÉ A PERPÉTUITÉ UN SALUT LE 3<sup>m</sup>e JOUR DE MARS FESTE DE L'ANGE GARDIEN, ET POUR CET EFFET A DONNÉ A CETTE ÉGLISE TRENTE LIVRES DE RENTE ANNUELLE, LE TOUT SUIVANT QU'IL EST PORTÉ PAR LE CONTRACT PASSÉ ENTRE LESD. SIEURS DU CHAPITRE ET QUARTIER PAR DEVANT LECLERC NOTAIRE ROYAL A CHABLYS LE 21 MARS 1688.*

*Demandés à Dieu de Bons prestres  
et priés pour les trépassés*

VII. — Bas côté sud, derrière les stalles.

DANS L'ATTENTE DE LA  
RESVRRECTION ET SOVBS  
CETTE TOMBE  
REPOSE LE CORPS DE VENE.  
ET DISCRETE PERSONNE  
MESSIRE LOVIS DOMINIQUE  
HALDAT PRETRE CHANTRE  
CHANOINE ET PROMOTEVR  
DE CETTE ÉGLISE COLLEGIALE  
DÉCÉDÉ LE 19 JVILLET 1709  
AGE DE 30 ANS. PRIEZ DIEV  
POUR LE REPOS DE SON AME  
DE PROFVNDIS

VIII. — Tombe de pierre, devant la chapelle des fonts.

CY

GIST NOBLE LOVIS  
JVLLIEN DE FONTENAY  
VIVANT OFFICIER DE FEV  
MADAME, DÉCÉDÉ LE 16 AVRIL  
1723 A AGE DE 72 ANS  
REQVIESCAT IN PACE.  
VITA HÆC MORTALIS TRANSIT  
DVM STARE VIDETVR  
OMNIA MORTE RVVNT  
PRÆTER AMARE DEVM  
CHARITAS NVMQVAM EXCIDIT

*I. COR. 13*

TV TE TROMPE MORTEL RIEN  
DE STABLE EN TA VIE  
QVI PASSANT COMME L'OMBRE  
EST BIENTOT EVANOVIE  
ICY TOVT EST FRAGILE ET TOVT  
COVRT A SA FIN  
RIEN ICY DE SOLIDE HORMIS  
L'AMOVR DIVIN.

IX. — Nef latérale nord, derrière la chaire.

CY GIST LE CORPS  
DE DAM<sup>LE</sup> MARIE  
LE PRINCE FEMME DE  
M<sup>R</sup> LOVIS RAGOT  
COMMISSIONNAIRE DE  
VINS DECEDEE LE 22  
OCTOBRE 1724 AGEE  
DE 66 ANS. PRIEZ DIEV  
POVR ELLE

CY GIST AVSSI NOBLE  
LOVIS RAGOT OFFICIER  
DE MONSEIGNEVR LE  
DVC D'ORLEANS  
DECEDE LE PREMIER  
FEVRIER 1734 AGE DE  
72 ANS. PRIEZ DIEV  
POVR EVX

X. — Petite pierre encastrée dans le premier pilier de droite.

EN  
ATTENDANT  
LA RESVRRE<sup>C</sup>  
TION GENEVI  
EVE CHAVVE  
LOT EPOVZE  
DE G. MILLON  
M. BOVLANG<sup>R</sup>  
A CHABLYS DZ  
PAR ACCIDENT  
ARRIVE LE 14  
DECEMBRE  
1736. P<sup>E</sup> DIEV

XI. — Nef latérale nord, derrière la chaire.

CY GIST M<sup>RE</sup>  
EDME ROVSSEAV  
PRESTRE CHANOINE ET  
PROMOTEVR DE CETTE  
EGLISE DECEDE LE 2  
F<sup>R</sup> 1730 AGE DE 70 ANS.  
PRIEZ DIEV POVR LVY.

XII. — Bas côté sud, derrière les stalles.

CY GIST MESSIRE ETIENNE  
LEQVEVX PRETRE DOCTEVR  
EN THEOLOGIE CHANTRE  
EN DIGNITE CHANOINE ET  
PROMOTEVR DE CETTE  
EGLISE DECEDE LE 13  
JANVIER 1745

XIII. — Bas côté sud, vers le sanctuaire.

CY GIST M<sup>re</sup>  
JEAN JOSEPH GRILLOT CLERC  
TONSVRE DV DIOCESE DE LANGRE  
CHAPELAIN DE LA CHAPELLE  
S<sup>t</sup> MICHEL ERIGEE EN CETTE  
EGLISE DECEDE LE 1.....176...  
AGE DE 57 ANS  
PRIEZ DIEV POVR LE REPOS  
DE SON AME

XIV. — Plaque de marbre, nef latérale nord.

D O M  
HON<sup>ble</sup> HOE FRANÇOIS  
BACHELIER MARCHAND  
A CHABLIS A FONDÉ UNE  
GRANDE MESSE A PERP<sup>te</sup>  
QUI SE DIRA LE 1<sup>er</sup> JOUR  
D'AOUST PO<sup>r</sup> LE REPOS  
DE L'AME DE FEU M<sup>re</sup>  
PIERRE MARTIN CHANOINE  
DE C<sup>te</sup> ÉGLISE SUIV<sup>t</sup> LE  
CONTRAT PASSÉ PARD  
LE CLERC N<sup>re</sup> AUD.  
CHABLIS

*Priés pour luy*

PETITE CLOCHE

† IHS. MA. MIL VI<sup>c</sup> XXVIII CHABLIT

GROSSE CLOCHE

Baptisée le samedi, veille de la Pentecôte, 30 mai 1789 :

† S. MARTINE S. SPANE ELECT. D<sup>NS</sup> P. J. GRISARD ADVOCATUS URBISQUE PROEFECTUS ET D<sup>A</sup> MARIA FIGEAT || SPONSA D<sup>NI</sup> P. L. RAVIER NOTTARII REGII ET CAPITULI. BENEDIXIT D. D<sup>US</sup> S. P. THERIN CANONICUS PRIMARIUS || PRÆSENTIBUS D. D. FOURNIER EYMENIER RAMPONT MORILLON MELIN CLERGÉ VOILLEMIN ROSIER FOURNIER || MINORE ET FOSSEYEUX CANONICIS ANNO D. 1789.

*Ornements : un crucifix (croix fleurdelysée) et sainte Madeleine, la Sainte Vierge portant l'enfant Jésus, saint Martin et saint Jean-Baptiste.*

Des deux timbres, dits *rapiaux*, l'un est de 1764, l'autre de 1789.

*Inscription sur pierre.* — Église de Fontenay près Chablis.

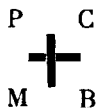
HIC VBI STAS LECTOR FONTANIACV̄ EST  
IBI NON SEMEL FLOS MILITIE GALLICÆ  
FERRO AVT FATO CECIDIT,  
TRES QVIPPE FILII LVDOVICI P. IMPERATORIS  
MARTE MVTVO GALLICVM ROBVR  
VBI OLIM ABSVMPSERVNT  
AD VII KALEND. JVLIAS ANNO DCCCXLI  
NVC IBIDEM JACET FATO IMMATVRO RAPTVS  
VIRTVTIS ANTIQVÆ ASSERTOR  
CLARISS. AC GENEROSISS. D. D.  
NICOLAVS DE GISSEY  
S. JOANNIS JEROSOLYMITANI ORDINIS

EQVES FORTISS., S. MARCI COMMENDATOR  
IN. . . . . COMITATV  
QVI MARI AC TERRA ANNIS XXII  
TVRCAS FREGIT, JVVIT CHRISTIANOS  
TOTO ORIENTE SPECTATVS  
AC DICTVS PATER MILITVM.  
DEIN. . . . . ANNIS OCEANO GAL.  
VIM HÆRETICAM DOMVIT  
CHARISSIMVS REGI CHRISTIANISS. L. XIII

VIXIT ANNIS DVNTAXAT XLIII  
ELATVS AD X KAL. NOVEMBRIS  
ANNO DOM. M. DC. XXV  
ANIMÆ BENE PRECATVS  
DISCE SIC MORI  
SIC VIVERE

Nicolas de Gissey avait pris possession en 1620 de la Commanderie de S. Marc de Nuits, dont S. Marc de Fontenay était une dépendance notable (Archiv. de l'Yonne : H. 2284).

De nombreuses niches, qui autrefois abritaient des statues témoignent de la dévotion particulière des familles envers les saints. On peut voir encore, dans la rue du Donjon, un S. CARTAULD, évêque, qui a comme attributs un bœuf et une brebis. Dans la même rue, il y avait un S. ANTHOINE, 1583. — Rue de la Halle, une belle statue de la Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus, 1689. — Rue des Fossés, au coin de la rue Royale, S. Joseph sciant une planche. Curieux vêtements. — Rue des Vieilles-Boucheries, un S. Pierre, et cette marque :







sont devenues des cales fort peu élégantes. Les chapiteaux à larges feuilles et à crochets sont à remarquer. Un cordon, qui se relie au tailloir des chapiteaux, règne dans toute la nef, en suivant le contour des grandes arcades. Ce cordon existe aussi dans les bas côtés.

Dans la grande nef, les arceaux de la voûte sont formés d'un boudin. L'arc doubleau est à surface plane. La voûte des bas côtés est à arêtes, mieux accusées dans la nef sud que dans la nef nord. Au fond du bas côté nord, et à l'extérieur, on remarquera quelques chapiteaux dont les motifs sont bordés d'un curieux pointillé en creux. Dans le bas côté sud une grisaille faite d'après un dessin du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle.

La première travée, ouverte autrefois sur la droite, donnait accès dans un passage long de 36 pieds, qui conduisait dans l'antique église Notre-Dame, plus tard du Rosaire. Cette église, qui avait 84 pieds de long sur 24 de large a disparu à la Révolution. — A la seconde travée, des chapiteaux de la Renaissance rappellent l'existence d'une chapelle détruite.

Au chevet droit, meneaux du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, provenant de l'église Saint-Martin.

Quatre grandes statues en pierre méritent une mention : une vierge portant l'Enfant Jésus, un saint Pierre déplorant sa chute, un saint Paul, et un Moïse portant les tables de la loi. Elles sont du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, et les trois premières au moins ne manquent pas de valeur.

A l'extérieur on voit de nombreuses marques d'ouvrier.

Sous l'entablement, modillons du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle. Plusieurs sont sculptés.

### *Cloche de Saint-Pierre (6.197 livres)*

† FONDUE L'AN DE GRACE 1830, RÉGNANT CHARLES X, NOMMÉE CATHERINE-FRÉDÉRIQ PAR M<sup>R</sup> BENOIT-FRÉDÉRIC MUGUET, BARON DE VARANGÈ, P<sup>NE</sup> DE LA ||.

TERRE DE CHEMILLY-SUR-SERIN, ET PAR DAME CATHERINE

VIENNOT DE VAUBLANC, ÉPOUSE DE M<sup>R</sup> CHERON, BÉNITE PAR M<sup>R</sup> VICTOR PIERRET, VICAIRE || .

M<sup>R</sup> P<sup>RE</sup> E<sup>ME</sup> ALEXANDRE CHERON, CHEVALIER DE SAINT LOUIS, MAIRE DE CHABLIS : M. L<sup>S</sup> J<sup>N</sup>. B<sup>TE</sup>. VICTOIRE DE GISLAIN, JUGE DE PAIX DU CANTON, M<sup>RS</sup> J<sup>H</sup> BARBETTE || .  
ET L<sup>S</sup> THERRIAT PR<sup>ES</sup> ET P<sup>RE</sup> COURTEAUX C<sup>ER</sup> DE LA L<sup>ON</sup> D'HONNEUR M<sup>ES</sup> DU CONSEIL M<sup>AL</sup> DE CHABLIS, SURVEILLANTS DE LA FUSION M<sup>R</sup> EDOUARD LETORS PRO<sup>RE</sup>.

*Au bas*, MORLET AINÉ ET BARRARD MORLET M'ONT FAIT.

\*  
\* \*

Deux autres monuments de Chablis subsistent encore.

L'église du prieuré Saint-Cosme : on peut y voir encore de forts beaux chapiteaux du XII<sup>e</sup> siècle.

La chapelle de l'hospice restaurée au XVI<sup>e</sup> siècle a une petite porte du XIII<sup>e</sup>. A la clef de voûte, autour d'un écusson mutilé, on lit : LAVTEL. DIEV. 1632. Elle est dédiée à saint Jean-Baptiste. Un curieux petit personnage, suspendu à une moulure de l'arc formeret, la fait ployer, comme une branche d'arbre, pour la ramener à l'endroit où elle trouvera un motif correspondant.

D'autres chapelles ont disparu, je veux les citer pour mémoire.

Au bas des Clos se trouvait la Maladrerie, avec sa chapelle dédiée à saint Sébastien.

Dans un repli des célèbres collines de Chablis, auprès d'une source, qui subsiste encore, à mi-côte au climat de Valmure, existait l'ermitage de Sainte-Vaubourg (Walburge) qui fut supprimé en 1785. L'ermitage avait sa chapelle; et pour cette chapelle plusieurs cloches furent bénites l'une en 1672, l'autre en 1717.

Et aux heures de l'Angelus, on entendait la petite cloche invitant à la prière les vigneronns qui ne manquaient pas de répondre à sa voix et qui appelaient ainsi sur

leurs travaux les bénédictions du bon Dieu (1). Aujourd'hui ils vont encore chercher à la source de Sainte-Vaubourg l'eau la plus pure et la plus bienfaisante de la contrée.

## INSCRIPTIONS DE LA CHAPELLE DE L'HOSPICE

I. — Une messe de Requiem fondée par dame Françoise Chamon [épouse] de F. J. D. Of. D. R. laquelle messe d. ce dire à perpétuel à l'hôpital suivant la fondation quelle a fait pare l'acte passé pare devant Coquille notaire à Chablis en date du 3 de février 1752.

II. — Fondation faite à la Chapelle || de l'Hospice de Chablis || par Mme de Cheron || de deux messes basses à perpétuité || 26 avril pour Monsieur || Pierre Edme Alexandre de Cheron || 14 juillet pour Madame Catherine || Vienot de Vaublanc veuve de Monsieur || de Cheron || avec l'approbation du conseil d'ad || ministration de l'hospice le 2 || novembre 1850.

## TRANSLATION

DES

## RELIQUES DE SAINT ÉPAIN ET AUTRES

ET CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE

DE SAINT-MARTIN DE CHABLIS

(18 NOVEMBRE 1509)

In nomine Domini Amen. Universis presentes litteras inspecturis et audituris Officialis Lingonensis salutem. Notum facimus quod anno Domini millesimo quingentesimo nono, die vero dominica decima octava mensis novembris, in dilectorum notariorum nostrorum fidelium et juratorum testiumque infrascriptorum ad hec

(1) Autrefois le nom de Vaubourg était volontiers donné aux petites filles. Cette coutume a subsisté encore après la Révolution.

vocatorum et rogatorum presentia, Reverendus in Christo pater Johannes Geberensis, Dei et Sancte Sedis Apostolice gratia episcopus Ebronensis, vices gerens in pontificalibus et suffraganeus Reverendi in Christo patris ac domini domini Johannis d'Amboise, eadem gratia episcopi ac ducis dicti Lingonensis parisque Francie, virtute et auctoritate certarum litterarum sigillo dicti Reverendi episcopi Lingonensis in cera viridi sigillatarum, non cancellatarum aut in aliqua sui parte corruptarum, sed sanarum et integrarum omnique prorsus vicio et suspicione carentium ut prima facie apparebat, quarum de verbo ad verbum tenor est talis :

« Johannes d'Amboise, Dei et Sancte Sedis Apostolice gratia episcopus dux Lingonensis ac par Francie, Universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino sempiternam. Cum pro parte cantoris et capituli ecclesie collegiate sanctissimi Martini de Chableis, nostre Lingonensis diœcesis, nobis fuerit expositum quod bone memorie Ludovicus II, sancte Agathe sacrosancte Romane Ecclesie diaconus cardinalis, de BARRO vulgariter nuncupatus, ecclesie Lingonensis administrator perpetuus, noster predecessor, festum beati Spani cujus reservantur reliquie in predicta ecclesia collegiata (1) et cujus festum celebratur anuatim a clero et populo dicti loci, die passionis ejusdem, octavo kalendas novembris, omnibus utriusque sexus vere penitentibus et confessis predictum festum colentibus et predictam ecclesiam collegiatam

(1) Le 4 mars 1290, concession d'une indulgence d'un an et 40 jours à ceux qui visiteront l'église de Saint-Martin de Chablis, le jour de la fête de Saint-Martin et de Saint-Epain, dont le corps repose dans cette église, et pendant l'octave de ces fêtes.

(Regesta NICOLAI IV, publiés par Langlois, N° 2351.) Ces reliques sont encore conservées, en partie, dans une belle châsse du XVII<sup>e</sup> siècle.

visitantibus die festi ejusdem quadraginta dies indulgentiarum in perpetuum concesserit, et a modico tempore predicti cantor et capitulum capsam argenteam miro opere fabricari fecerunt, intenduntque in brevi, Deo anuente, reliquias prefati martyris et alia sanctuaria in quadam antiqua capsa recondita in predictam novam argenteam transferre facere : Nobis humiliter supplicaverunt quatenus diem translationis hujusmodi publicari facere in ecclesiis nostre diœcesis possint et valeant licentiam et auctoritatem eisdem concedere dignemur, Nos autem toto devotionis affectu cupientes sanctorum venerationes populique devotiones ad bene operandum exhortari pariter et augeri, ad Omnipotentis Dei gloriam et honorem hujus sancti martyris predicti, litteras predecessoris nostri prefati in omnibus et per omnia confirmantes, eisdem cantori et capitulo quod possint et valeant predictam diem translationis reliquiarum predicti martyris in ecclesiis dicte nostre diœcesis publicari facere licentiam concedimus et facultatem. Ut autem ad tam pium opus ac Deo gratum honorificentiam dicto martyri, diebus sue passionis ac translationis hujusmodi, exhibendam populus facilius animetur et inducatur, Omnibus et singulis vere penitentibus et confessis qui dictis diebus festivitatis ipsius martyris ac etiam translationis hujusmodi dictam ecclesiam pie visitaverint, aut etiam predictos dies passionis et translationis excoluerint et festivaverint, quadraginta dies de injunctis sibi penitentiis in Domino misericorditer relaxamus, presentibus perpetuis temporibus duraturis. Quocirca reverendo in Christo patri ac domino episcopo Ebronensi, vicesgerenti nostro, ut predictam translationem decenter, pie et honorifice faciat, qui per eosdem cantorem et capitulum requisitus et rogatus fuerit, vices nostras in hac parte commisimus et per presentes committimus, jure nostro et quolibet alieno in omnibus semper salvo. Datum in

castro nostro de Gurgeyo, sub sigillo majori nostri Officialatus Lingonensis, die vicesima tertia mensis junii, anno Domini millesimo quingentesimo nono. Sic signatum M. Jobin, et scriptum per Dominum. »

Necnon certarum litterarum, sigillo venerabilium et circumsectorum dominorum Decani, thesaurarii totiusque capituli insignis ecclesie beatissimi Martini Turonensis, in cera viridi sigillatarum, quarum tenor sequitur :

« Decanus totumque capitulum insignis ecclesie beatissimi Martini Turonensis, ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis, dilectis nostris cantori et capitulo ecclesie collegiate ejusdem beatissimi Martini de Chableis in diœcesi Lingonensi constitute, nobis pleno jure subjecte, salutem in Domino. Supplicationi parte ex vestra Nobis facte, juste et rationi consone, inclinantes ut per quemcumque quem eligere volueritis catholicum dominum antistitem, gratiam et communionem Sedis Apostolice obtinentem, ecclesiam vestram de Chableis dedicari et consecrari, necnon preciosas reliquias corporis Sancti Spani martiris in ipsa vestra ecclesia, ut pie credimus, requiescentes, de veteri capsula in aliam novam et sumptuosiore transferri facere valeatis, eidem domino antistiti ecclesiam predictam dedicandi et consecrandi, dictasque reliquias in ipsa ecclesia (et extra non) transferendi cum solemnitatibus et ceremoniis, tenore presentium licentiam impertimur et concedimus facultatem, supplicantes eidem domino antistiti, sic per vos eligendo, quatenus dictam vestram ecclesiam consecrare et reliquias predictas ut prefertur transferre dignetur. Presentibus litteris post annum a data concessionis earumdem computanda minime valituris. In cuius rei testimonium sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum Turonis in galleriis dicte nostre ecclesie, nobis ibidem propterea

more solito congregatis, die decima mensis novembris, anno Domini millesimoquingentesimo nono. Sic signatum : G. du Molin, et scriptum per capitulum. »

Suo, ut decet, officio fruendo imprimis et ante omnia dictam ecclesiam collegiatam beati Martini de Chableiis, de membris principalibus dicte ecclesie beatissimi Martini Turonensis existentem, dedicavit atque consecravit, ut moris est adhibitis solemnitatibus et in tali casu fieri observatis. Postremo vero corpus sacratissimum martiris beati Spani, quod in quadam veteri et antiqua teca cum capite requiescebat, in presenti nova teca et argentea, cum magna reverentia et ingenti honore, canendo et populum tunc existentem predicando, vitam quoque dicti martiris explanando, transtulit atque recondidit. Et in qua quidem teca veteri reliquias cum maxima veneratione ibidem reconditas et litteras magne auctoritatis earumdem reliquiarum testimoniales invenit, sicut presentibus litteris inferius aureate :

« Pax intrantibus, gaudium exeuntibus. In hac teca requiescunt reliquie in honorem Domini nostri Jesu Christi : de vestimentis ipsius ; de vestimentis beate Marie matris ejus ; de precioso ligno vivifice crucis ; de reliquiis sancti Petri, sancti Pauli, sancti Andree, sancti Jacobi, sancti Johannis Baptiste et beate Elizabeth matris ejus ; de reliquiis domini sancti Adjutorii atque beate Maure (1) in cujus honore ista ecclesia est fabricata ; de reliquiis sancti Hylari, sancte Radegundis regine, sancti Simplicii, sanctorum Crispini et Crispiniani, sancti Gaciani, sancti Lidorii. De barba, cilicio, vestimentis et sepulcro beatissimi Martini egregii confessoris. De reliquiis sancti Bricii, Perpetue, Gregorii, Agricole, Simplicii, Sulpicii ; de sepulcro Domini, de

(1) Saint Epain et sainte Maure, sa mère, étaient considérés comme patrons secondaires de la collégiale.



presepio in quo natus fuit; de beato Laurentio, de reliquiis sancti Medardi, de pallio ipsius; corpus etiam sancti Spani et aliorum plurimorum sanctorum quorum nomina in presentiarum memoriter non tenemus. »

Quam quidem translationem, cum dictis reliquiis atque dicte ecclesie dedicationem prefatus dominus vicesgerens egit atque fecit, presentibus venerabilibus et circumspiculis viris magistris Jacobo Prevost, dicti episcopi Lingonensis vicario generali, Nicholao Gautherot, ejusdem episcopi sigillifero Divionensi, canonicis dicte ecclesie Chableyarum, qui tunc erant cum dicto domino vicesgerente, videlicet dominis Guillermo de Merey, cantore, Johanne Joly, Johanne Guillefinat, Petro Eveillard, Guillermo Duplessis, Karolo Ophnis, cum pluribus capellanis et clericis dicte ecclesie, et aliis presbiteris atque probis viris fide dignis de dictis Chableiis partibus et pagis adjacentibus qui huc convenerant existentibus, patenter et coram cunctis, et non intendendo derogare in aliquo privilegiis per summos pontifices dictis cantori, canonicis, capellanis et clericis prefate ecclesie collegiate sancti Martini concessis. Etiam injunxit et præcepit populo dicti loci ut haberet colere et festivare diem passionis ejusdem sancti Spani, ut consuetum est et quemadmodum festum beati Mammetis colunt et festivant, ab omni opere feriali. Et quae quidem translatio solemnis facta fuerit ut premissum est et publicata dicta die decima octava novembris cum ipsa dedicatione, tamen singulis annis a clero et populo octavo idus marcii, ut solitum est fieri, venerabitur, et quinto idus julii dicta dedicatio, cum suis octavis celebrabitur.

Ipsa igitur reverendus vicesgerens, ad pietatis opera fideles populos animare cupiens pro harum translationis, passionis dicti beati Spani et ejusdem ecclesie dedicationis celebratione, ac spiritualibus temporalia compensare magnasque pro parvis reddere, ideo omnibus et singulis Christi fidelibus vere penitentibus et confessis

qui dictis diebus passionis ipsius martiris ac etiam translationis, necnon ejusdem ecclesie dedicationis hujusmodi dictam ecclesiam pie visitaverint, aut etiam predictos dies passionis, translationis et dedicationis festivaverint, dictus reverendus vicesgerens, auctoritate dicti reverendi episcopi Lingonensis qua in hac parte fungebatur et fungitur, quadraginta dies, ultra alias indulgentias per predecessores episcopos Lingonenses concessas, de iniunctis sibi penitentiis in Domino misericorditer concedit et largitur, presentibus perpetuis temporibus duraturis.

Acta fuerunt hec apud Chableyarum oppidum, die et anno supradictis, presentibus ibidem venerabilibus et discretis viris magistris et dominis Johanne Martin, de Polleyo curato, Johanne Charretier, de Chicheyo curato, Guillermo Quittot, Nicholao Burneau, vicariis de Chemillaco, Stephano Pinon, Johanne Marminat, vicariis de Courgiaco, Guillermo Fouin, de Bena vicario, Johanne Chantereau, Jacobo Malaquin, de Ligniaco castro, Anthonio Jabrilat, de Lignorellis vicario, Jacobo Mathieu, de Malligniaco castro, Ludovico Rosset, de Colanç vicario, unacum pluribus aliis presbiteris probis et honestis viris testibus ad hec premissa vocatis et specialiter rogatis.

## BÉNÉDICTIONS DE CLOCHES

L'an mil six cent soixante le septiesme jour de novembre du règne de Louïs quatorziesme Roy de France et de Navarre par moy pbre curé de l'église paroissiale de S. Pierre de Chablyes, les deux grosses cloches de lad. église ont esté bénites et la plus grosse de toutes a esté nommée PERRETTE par noble Jean Letors prévost alternatif dud. lieu et damoiselle Françoisse Grillot femme de noble Edme Berillon prévost Royal, led. Berillon et Letors tenant la

prévosté, M<sup>re</sup> Edme Jullyot estant lieutenant, honorables hommes Claude Girault, Vincent Allyot et Claude le Jeune estant fabriciens et honorables hommes Edme Thiéblé, Simon Guillot, Nicolas Martin et Jean Cousin eschevins

et la seconde a esté nommée PAULE par honorable homme Pierre Luyson marchand courtier de vins et dame Estiennette Baudesson nativve d'Auxerre femme d'honorable homme Claude Girault aussy marchand couretier de vins tous demeurant en cette ville de Chablyes, en foy de quoy lesd. parains et mareines et lesd. fabriciens présents ont signé avec moy susd. curé le pnt acte.

(signé) C. Quartier, curé de Chablyes, J. Mignerot prêtre vicair, Letors, Luyson, Françoise Grillot, E. Baudesson, Girault fabricien, Allyot p. fabricien, S. Guillot.

Le dimanche quatorziesme novembre mil six cent soixante du règne de Louis quatorziesme Roy de France et de Navarre par moy ptr. curé de la ville et paroisse de Chablyes sousigné a esté bénite la petite cloche de cette ditte église et a esté nommée VINCENTE par honneste fils Guillaume Follyot fils d'honorable homme Guillaume Follyot courtier de vins et de deffunte honneste femme Marguerite Cousin et par honneste fille Marie Vautroulier fille de M<sup>re</sup> Pierre Vautroulier, procureur du roy en cette justice et de dame Pierrette Millon, parain et mareine, honorable homme Claude Girault courtier de vins, Vincent Allyot et Claude Le jeune estant

fabriciens, lad. Marie Vautroulier mareine n'a pu signer pour n'estre aagée que de quatre ans.

Signé : C. Quartier, Follyot, Girault fabricien, Vautroulier, Guillaume Follyot, G. Follyot, Allyot fabricien.

Le vingt-sixième juin mil six cent soixante dix a été bénite la plus grosse cloche de cette paroisse par moy ptre curé de la ville et paroisse S. Pierre de Chablyes souâsigné et a esté présentée et nommée ANTHOINETTE FRANÇOISE par Messire Antoine Sanguin seig<sup>r</sup> et prévost de Chablyes et par dame Françoise Juliot femme du Messire Jacques Ferrand conseiller du Roy en tous ses conseils et président en sa chambre des comptes à Dijon et baron de Courgy en pñce de noble Claude Berillon prévost royal et Jean Letors prévost alternatif, M<sup>re</sup> Pierre Vautroulier procureur du Roy, M<sup>re</sup> Jacques Bordes procureur fiscal aud. Chablyes et d'honorables hommes Jean Hélye et Edme Couperot fabriciens de lad. paroisse.

Signé : Ferrand, Berillon, Bordes, Françoise Juliot, Edme Couperot, A. Sanguin, Letors, Vautroulier, Jean Hélye, C. Quartier curé de Chablyes.

Le treiziesme jour du mois d'apvril mil six cent septante deux a esté faicte la bénédiction d'une petite cloche pesante environ quarante cinq livres destinée pour être mise à la chapelle de l'hermitage de Sainte Vaubourg situé dans cette paroisse et donnée par honorable homme Nicolas Henry gendre Quartier marchand dnt à Chablyes et a esté nommée

PERRETTE JEANNE par honneste fils Pierre Alexis Henry fils dud. Henry et d'honneste femme C. Quartier parein, et par damoiselle Jeanne fille de M. Pierre Letors avocat en parlement et de demoiselle Magdeleine Chausson mareine tous dnts à Chablye en présence de M. Jacques Ramelet et de Nicolas Béthery témoins dnts aud. Chablyes.

Signé : N. Henry, Letors, J. Ramelet, Magdeleine Chausson, N. Béthery, C. Quartier, curé de Chablyes.

Le 13 juin 1717, il y eut bénédiction d'une autre cloche pour la chapelle Sainte Vaubourg, par M. Chrétien, curé de Chablis. Le parrain fut Jean François Chamon de Chessimont, prévost alternatif, et la marraine Jeanne Coquard.

RELATION D'UN MIRACLE  
DU A L'INTERCESSION DE SAINT ÉPAIN

(1670)

*Extrait des minutes du greffe de la Prévosté Royale de Chablyes.*

Ce jourd'huy dimanche ving<sup>m</sup>e jour du mois d'avril mil six cens soixante dix heure d'une heure après midy, nous Claude Berillon advocat en Parlement, Prévostroyal de Chablys exerçant la justice de la dicte Prévosté tant pour le Roy notre sire que pour Monsieur le grand Prévost dudict lieu, estant en l'année de notre exercice, Pierre Vautrouillier procureur

du Roy et Jacques Bordes procureur fiscal en la Prévosté Royale de Chablys, assistez de Jean Foy-nat nostre greffier ordinaire, Nous sommes transportez, sur la Réquisition de vénérable et discrète personne Maistre Denis Dechaulnes antien chanoyne en l'église de Saint Martin de Chablys, faisant pour le corps dudict chappitre, en ladicte église pour dresser nostre procès-verbal du miracle qu'il nous a dict avoir esté présentement fait en ladicte église par l'intercession du glorieux martyr Saint Espain dont les saintes reliques reposent dans la dicte église, sur un enfant mort-né qui auroit tesmoigné signe de vie pendant lequel signe le sacrement de baptesme luy auroit esté donné par Maistre Archille Berillon l'un des chanoynes de la dicte église présent. Où estans nous avons trouvé Jeanne Ballousse sage-femme de cette ville portant ledict enfant avec Jean Drouhin natif de Fraimoy les Vaux, fils de Jean Drouhin et de Magdeleine Toureau assisté de Marie Terre veusve de Jean Laureau demeurant à Cour-selles-Fraimoy et de Jean Baudier demeurant à Mont-berthault. Lesquels Drouhin, Terre et Baudier, après le serment d'eux pris, ont dict que ledict Enfant est une fille née d'hier matin heure de trois du matin et qu'elle est fille de Jean Drouhin et de Françoise Terre demeurant audict Fraimoy(1) distant de douze lieux de cette ville de Chablys, et que ledict enfant est venu mort au monde, et qu'ayant dessein de

(1) Fraimoy, hameau de la C<sup>ne</sup> de Montberthaut (Côte d'Or) situé près du Serein, en amont de Guillon.

porter ledict enfant en l'abaye de Pontigny et l'exposer soubz la châsse de Saint Edme, ils auraient party dès le jour d'hier dudict lieu de Framoy et couché la nuict passée au bourg de Nitry, et estant arrivé ce matin en cette ville à l'heure de neuf du matin, ils auraient eu l'intention d'y entendre la messe et ayant appris que dans ladicte église de Saint Martin estaient les Reliques de Saint Espain par l'intercession duquel ce faisaient plusieurs miracles, ils ce seraient confessez et communiez et posé ledict enfant, après la messe, soubz la châsse du glorieux saint Espain, où il a esté pendant une heure et demie, pendans lequel temps ledict Maistre Archille Berillon chanoyne a demeuré en habict et estolle estant en prierres avec lesdicts Jean Drouhin, Marie Terre et Jean Baudier, après lequel temps Maistre Nicolas Rivière apoticaire et chirurgien ayant esté mandé aurait trouvé après encore quelques intervalles de temps que ledict enfant donnait quelques signes de vie par la palpitation de son cœur, Rougeur et chaleur de son visage et battement des arterres des temples et mesme par une plusme posée à sa bouche par trois fois et reiettée par trois fois par le souffle et respiration, en présence de plusieurs personnes, ensuite de quoy et sur les assurances et rapport dudict Rivière et de plusieurs personnes presantes ledict sieur Berillon aurait baptisé ledict Enfant de laquelle déclaration...

## RÉPONS ET ANTIENNES

RÉSUMANT LA VIE ET LE MARTYRE DE SAINTE MAURE  
ET DE SES NEUF FILS (1) ET OFFRANT UN CURIEUX  
SPÉCIMEN D'OFFICE, EN PROSE MESURÉE ET RIMÉE.

*R. I Noct.* — Sancto Martino præsule transeunte per Gothiam ut Gothenses infideles per divinam facundiam compelleret baptizari, Maura cum novem filiis, per Dei gratiam, optabat, nisi Gothiæ gentem timeret impiam, baptismo confirmari. Dum Martinus inter Gothos prædicaret, ut hos per baptismum sacrum confirmaret.

Sancta Maura, nondum baptizata, mente tamen Deo consecrata, Martinum Pontificem cum affectu poposcit sincero. Quem dilexit valde corde sincero propter summum judicem. — Hic Martinus erat præ cæteris tunc temporis solamen miseris.

Maura cum novem filiis ante Sanctum stans Martinum iis incepit alloquiis poscere munus divinum : Vir inclyte, dona nobis poscentibus, illud quod tu soles dare volentibus. — Nunc baptizari petimus quod jam dudum optavimus, dum maneres in Gothia prædicans evangelia.

*Ant. II Noct.* — Sanctus Martinus audiens matronæ petitionem, apud Deum tunc habuit immensam devotionem.

Prædicatione facta, præsul illos baptizavit, quos discipulorum turba de sacro fonte levavit.

Mauræ Beatus Martinus dixit et ejus liberis : Spiritus, non vos, sed divinus est ductor hujus operis.

*Rép. II Noct.* — Postquam Auripinus, princeps gothiensis, novit quod Martinus præsul Turonensis, Mauram cum liberis baptizasset, et deos Gothiæ violasset,

(1) S. S. Epain, Lupicin, Bénigne, Béat, Marcellien, Messaire, Génitour, Principin et Tridoire.



ingemuit planctibus miseris. — Ascivitque suos consiliarios ad intelligendum quidnam super istis esset peragendum. — Quorum quidam sic dixerunt : etiam tibi, Domine, parcendum non censeremus in consimili crimine.

Auripinus, fomes malitiæ, pertimescens ne gentes Gothiæ Mauram statuerent imitari, seseque facerent baptizari, misit festinanter ministros sceleris, ut investigarent Mauram cum liberis. Qui Dei famulos trucidarent. — Misit Auripinus feroces nuncios, ad investigandum Mauram et filios.

Maura cum liberis jam disposuerat adire patriam, unde recesserat. — Qui dum iter suum aggressi fuerunt in spiculatores sævos inciderunt. — Quibus circumspicentis a viris impiis, dixerunt : Necemus Mauram cum filiis.

*Ant. III Noct.* — Servi Dei perceperant, quod perfidi statuerant hos ipsos interficere, si possent illos rapere.

Tandem hoc Domini mandato moventur : dum vos in aliquam urbem persequentur, adite reliquam donec evitentur.

Illi dispersi fugerunt, diversos calles tenentes, quos satellites fuerunt festino gressu secuti.

*Rép. III Noct.* — Luponem primogenitum virum justum ac inclytum primitus invenerunt. — Quem interrogaverunt utrum intenderet esse Christianus. Quandiu viveret dicentem sic ceperunt. — Luponem ictu gladii servi straverunt impii, quo meruit ad gaudia pervenire cœlestia.

Post hæc duos repererunt Benignum atque Beatum infra nemus quod dixerunt *Tilleto* (1) vulgus hic natum. Confitentes se penitus servire Regi cœlorum, — Ut Lupo primogenitus, qui fuit frater eorum. — Spiculatores irati statim illos occiderunt, propter quod ipsi fuerunt coram Deo coronati.

(1) Teillé, puits et forêt, paroisse de Saint-Epain, diocèse de Tours.

*Ant. ad Laud.* — Inventum Marcellianum ac ejus fratrem Messarium, satellites occiderunt, quia cultum Christianum, propter cultum Regis vanum, relinquere noluerunt.

Cum genitrice restabant tres filii, non amplius : Genitor ac Principinus et junior Tridorius. Ad hos ut impia gens appropinquavit, Tridorium fratrem Genitor portavit, Mater Principinum super se levavit, ut velocius fugerent Auripinum.

Non potuit magis Genitor fugere, nec Maura, coacti pondus deponere, tamen vir noluit Christum abdicere, quo servis placuit caput scindere.

O quantum divina virtus est strenua : loqui cœpit lingua viri jam mortua, qui portavit caput ad Mariæ phanum quod cæcus servabat, qui linitam manum cruore cervicis ad oculos flexit, et statim mirando martyrem respexit, cujus corpus sacrum in templo virginis inhumavit.

Principinum atque Tridorium fugientes per Crosam fluvium siccio vestigio, satellites ad montis culmina fugaverunt; quorum occisorum a satellitibus, cum Beato Spano suisque fratribus, in cœlum animas canentes Angeli portaverunt.

*Ad Processionem.* — Sanctum Spanum, virum valde gloriosum præ suis fratribus, ubique famosum, invenerunt servi gressu fatiscentem et super marginem putei sedentem. Cui dixerunt : sectam Auripini imitare, non legem Martini. — Hoc negantem gens impia statuit interimere, quo meruit in gloria celi melius vivere.

*Ad Magn.* — Opræclarum collegium Spani fratrumque suorum, ordinem novenarium representans Angelorum, quorum sicut officio gaudet Virgo beata, sic natorum Martyrio Maura glorificata.

Je ne puis mieux terminer qu'en donnant cette hymne de l'office de Saint-Epain. On y dit combien les Chablisiens doivent s'estimer heureux de posséder les reliques de ce glorieux martyr.

Sancti Spani Martyrium  
Psallat nostrum consortium  
Qui per grande supplicium  
Concivis fit cœlestium.

Hic sacræ fuit indolis  
Collaudandæque sobolis  
Quo conjuncto cœlicolis  
Clarescit Martinopolis

O Matrem felicissimam  
Hac prole Deo proximam  
Per mundum famosissimam  
Hac inter matres maximam.

Chableienses gaudeant  
Cum corpus ejus habeant  
Turonenses non taceant  
Quod ejus famâ vigeant

Laus et honor cum gloria  
Sit in cœlesti patria  
Qua simus cum lætitia  
Per Sancti Spani merita.

(Office de Saint-Epain (xv<sup>e</sup> siècle), trouvé dans un  
*Antiphonié* de Chablis. — 1802.)

L'abbé G. BONNEAU.